

Université de Sherbrooke	Faculté des lettres et sciences humaines	Département d'histoire
HST 277 - Révoltes et révolutions : Europe, Amériques, 1750-1850 (3 crédits) Hiver 2018		
Chargé de cours : André Poulin Téléphone : (819) 821-8000 poste 63264		Bureau : A4-251 Courriel : Andre.Poulin@USherbrooke.ca

PLAN DE COURS

OBJECTIF

Interroger les concepts de révolte et révolution dans différents contextes historiques et géopolitiques. Mieux connaître les situations révolutionnaires les plus importantes survenues en Europe et dans les Amériques (Amérique du nord, Amérique latine et l'espace Caraïbe), entre 1750 et 1850.

CONTENU

Les concepts de révolte et de révolution; la notion de révolution atlantique. Le contexte des Lumières et la révolution des esprits au 18^e siècle. Les révolutions américaine et française; la révolution haïtienne; les révolutions d'Amérique latine. L'Europe de Napoléon; les phénomènes de révolte et de révolution en Europe après le Congrès de Vienne. 1848, le printemps des peuples. Les cas mis à l'étude pourront varier selon la personne responsable de l'activité pédagogique.

CALENDRIER DU COURS

8 janvier	Présentation du cours, Introduction : définitions des concepts de révolutions, révoltes et de monde atlantique
15 janvier	La Révolution américaine (1)
22 janvier	La Révolution américaine (2)
29 janvier	La Révolution française : Origines intellectuelles, économiques et politiques (structure et conjoncture)
5 février	La Révolution française : le déroulement
12 février	L'historiographie de la Révolution française : La révolution comme objet d'étude (remise de l'analyse de textes)
19 février	L'Irlande : Les Irlandais Unis et la Rébellion de 1798
26 février	Les révolutions et révoltes dans les Antilles
5 mars	Semaine de relâche
12 mars	Mexique et Amérique du Sud (1)

19 mars	Mexique et Amérique du sud (2)
Période d'évaluation des enseignements : du 26 mars au 15 avril 2017 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/	
26 mars	Les révolutions de 1830 : Échec de la Restauration, Révolutions libérales et nationales
2 avril	Congé
9 avril	Les révolutions de 1848 : fin de cycle des révolutions libérales et nationales, début de la révolution sociale (remise du travail de session)
16 avril	La Commune : révolution sociale
23 avril	Examen

MÉTHODOLOGIE

Exposés magistraux et périodes de discussion portant sur les textes obligatoires.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Déposés sur le site Moodle

ÉVALUATION (exemple)

Analyse de texte	20 %
Travail de session	40 %
Examen maison	40%

Nota : Cinq points seront retranchés de la note par jour de retard. De plus, des points seront enlevés pour la mauvaise qualité du français, jusqu'à concurrence de 10 % par travail.

Considérations sur l'évaluation :

Clarté et précision du plan; pertinence des énoncés; originalité de l'approche; respect des règles de syntaxe et orthographe; bibliographie adéquate et riche. L'analyse de textes (présentation de la thèse des auteurs), entre 4 et 5 pages, et le travail de session, entre 12 et 15 pages, doivent être dactylographiés à double interligne, selon la méthodologie de présentation des travaux universitaires. Le travail de session, portant sur un sujet en lien avec la matière du cours, doit énoncer une problématique claire qui doit faire l'objet d'une démonstration convaincante appuyée par des sources crédibles.

Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies aux adresses suivantes :

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/user_upload/regles_presentation_bibliographies_2017-08-17.pdf

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/user_upload/regles_presentation_references_note_s_bas_pages_2017-08-17.pdf

Considérations sur l'évaluation

Clarté et précision du plan ; pertinence des énoncés ; originalité de l'approche ; respect des règles de syntaxe et orthographe ; bibliographie adéquate et riche. Les travaux doivent être dactylographiés à double interligne, selon la méthodologie de présentation des travaux universitaires.

Si la remise de l'évaluation se fait de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.

Mesures d'accommodement pour les examens

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Ces dernières années, une augmentation très marquée des cas de plagiats a été constatée. Le règlement des études définit le plagiat comme suit :

« ...le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui ».

Le plagiat constitue un délit sérieux. Selon la gravité du cas, des sanctions disciplinaires seront imposées, allant de l'obligation de reprendre un travail, à l'attribution de la note finale « E » pour l'activité pédagogique.

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Voici le document informatif en PDF sur le plagiat approuvé par le Conseil universitaire : https://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/2017-08-25_VRE_Document-informatif-VF.pdf

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie exhaustive sera déposée sur Moodle.